



ATELIER FORMATION



## Bien choisir son bac de rétention

Un tiers des pollutions accidentelles impliquent un dispositif de rétention de produits chimiques inadapté, défectueux ou inexistant. Bien choisir son bac de rétention s'inscrit dans une démarche de prévention des risques qui peut éviter à l'entreprise des dommages considérables. Pour travailler en conformité avec les réglementations en vigueur, le Livre Vert du SIPEV guide les carrossiers dans le choix de ces équipements.

Par le SIPEV



**A**u chapitre "Peinture : pour une gestion responsable du stockage", le Livre Vert du SIPEV approfondit ce mois-ci le sujet (voir aussi le J2R de juin 2017). Dans la longue liste des bonnes pratiques qui engagent la respon-

sabilité du chef d'entreprise, le choix des bacs de rétention des liquides potentiellement dangereux n'est pas des moindres. Degré de dangerosité des produits, volumes conservés, lieu et durée de stockage entrent dans les paramètres qui permettront de déterminer les besoins de chaque

carrosserie en bac de rétention. Les entreprises ont l'obligation de s'équiper en bac de rétention adapté à la nature des produits stockés, sauf si elles disposent d'un local de stockage en totale rétention, prévu dans l'architecture du bâti. Anticiper ces besoins, c'est prévenir les risques.



MATIÈRE DU BAC DE RÉTENTION	Résistance huiles, fuel et gasoil, essence	Point d'inflammation > 55°C	Résistance chimique	Résistance acides de batterie 37 %	Résistance intempéries et UV	Résistance hautes températures	Résistance mécanique	Poids légèreté
ACIER GALVANISÉ	😊	😊	😐	😐	😊	😊	😊	😐
ACIER FINITION PEINTURE ÉPOXY	😊	😊	😐	😐	😐	😊	😐	😐
POLYÉTHYLÈNE	😊	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊
EXCELLENT	😊	TRÈS BON	😊	BON	😐	NON APPROPRIÉ		😞

Tableau comparatif du comportement des matériaux des bacs de rétention.

#### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour se prémunir contre les risques liés à leur activité, les entreprises doivent se conformer à la réglementation en vigueur. Les normes de leurs équipements relatifs au stockage des liquides répondent aux exigences propres à la certification ISO 14001. L'essentiel des textes officiels y référant tient dans les arrêtés du 2 février 1998 et du 22 septembre 1994, relatifs à la prévention des pollutions accidentelles.

Capacité de rétention des bacs<sup>(1)</sup>, étanchéité, aires de chargement et de déchargement... sont dimensionnées selon les règles

"TROIS TYPES DE BACS DE RÉTENTION SONT DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ : UN EN POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ, DEUX EN ACIER, GALVANISÉ OU FINITION ÉPOXY"

définies dans les articles de l'arrêté du 2 février 1998. Il est notamment spécifié que "l'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, la construction et l'exploitation des installations pour limiter les risques de pollution accidentelle de l'air, des eaux ou des sols". Il y est rappelé que l'exploitant détient tous les documents lui permettant de connaître la nature et les risques des produits dangereux présents dans l'installation (se référer aux Fiches de Données de Sécurité prévues dans le Code du travail).

#### SELON LA NATURE DU LIQUIDE À STOCKER

Trois types de bacs de rétention sont disponibles sur le marché : un en polyéthylène haute densité, deux en acier (galvanisé ou finition époxy). Chacun de ces bacs présente des caractéristiques appréciables selon la nature des produits stockés. Pour le stockage de produits chimiques corrosifs et agressifs, les bacs de rétention en P.E.H.D (Polyéthylène Haute Densité) offrent toutes les garanties. Ils sont destinés à un usage intensif et résistent aux intempéries.

Pour le stockage des produits inflammables, des bacs de rétention en acier (galvanisé ou finition époxy) seront nécessaires. Afin de renforcer la sécurité du stockage, ces bacs peuvent être associés à des boxes, des containers ou des bungalows qui leur apporteront une protection hermétique supplémentaire (voir le tableau comparatif du comportement des matériaux des bacs de rétention ci-dessus).

Accessoirement, pour parer aux risques liés au transport ou au transvasement de produits, une précaution judicieuse est d'investir dans des bacs de rétention mobiles ou montés sur roulettes. Enfin, pour une manipulation plus sereine, le choix de supports de fûts ou de tapis de sol est un confort qui allège la tâche des préposés à la gestion des stocks et améliore les éléments de sécurité. ●

Retrouvez la fiche pratique du **Livre Vert** dédiée aux bacs de rétention, téléchargeable gratuitement sur [www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr](http://www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr)

<sup>(1)</sup> En règle générale, la capacité des bacs doit être de la moitié du volume des produits stockés et au moins égale au volume du plus grand contenant.

